

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 166 nommant le capitaine Reynaud chef du poste administratif de Loyada.

n° 166

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mars 1941

Numéro JO  
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro  
31 mars 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision n° 105 en date du 14 février 1911 nommant le capitaine Perrier, chef du poste administratif de Loyada : Sur la proposition du général commandant supérieur.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le capitaine Reynaud. du ba taillon de tirailleurs sénégalais n° 3. est nommé chef du poste administratif de Loyada. en remplacement du capitaine Perrier, pour compter du 17 mars 1911.

#### Art. 2

Le capitaine Reynaud prêtera devant le tribunal de 1<sup>er</sup> instance de Djibouti le serment prévu par l'arrêté n° 1352 du 31 décembre 1939 portant création du poste de Loyada.

#### Art. 3

Le present decision sera enregistrée et publiée au journal officile de la colonie.

**NOUAILHIETAS.**